

Alençon, le 9 septembre 2019



Le Principal

à

Tous les parents et élèves de 4^{ème}

**Collège
Jean Racine**

Philippe PARIS
Principal

Secrétariat de direction
Anne-Camille
HERAULT

Téléphone :
02 33 80 64 20

Fax :
02 33 29 10 05

Mél :
ce.0610003x@ac-
caen.fr

int.0610003x@ac-
caen.fr

75
Place
du Champ du Roi
61000 ALENCON

Site :
[http://racine.etab.ac-
caen.fr](http://racine.etab.ac-caen.fr)

Objet : Information à l'attention des parents des élèves de 4^{ème} inscrits en Classe à Horaires Aménagés Théâtre

Madame, Monsieur,

Les cours de théâtre commencent la semaine prochaine et je tenais à vous donner quelques informations utiles pour le bon déroulement de cette année.

Au niveau du **matériel** nécessaire pour les cours de théâtre, il est demandé à votre enfant d'avoir un porte-vues 60 pages pour les cours pratiques et un cahier 24×32 de 192 pages à grands carreaux pour le travail théorique : le matériel de l'an dernier doit être réutilisé.

Les cours auront lieu chaque semaine suivant deux créneaux horaires :

Le lundi après-midi au Conservatoire avec M. Luc Churin, professeur d'art dramatique du Conservatoire.

En fonction du groupe dans lequel se trouve votre enfant (information communiquée prochainement aux élèves), les cours s'organiseront selon le tableau suivant, sachant que le premier cours aura lieu le **lundi 16 septembre** prochain (les groupes seront alternés au second trimestre) :

Groupe 1 (14 élèves des collèges Racine et Louise Michel)	Groupe 2 (14 élèves des collèges Racine et Louise Michel)
13h30 à 15h15 Atelier de pratique théâtrale	15h30 à 17h15 Atelier de pratique théâtrale

Remarques :

Les élèves du groupe 1 seront pris en charge à l'aller et au retour par un assistant d'éducation et ils se déplaceront soit en bus Alto, soit grâce au minibus du collège qui sera mis à disposition. Les élèves du groupe 2 seront pris en charge à l'aller uniquement et le retour se fera de manière autonome (hors temps scolaire).

Les élèves du groupe 1 doivent se trouver à 13h10 sous le préau pour un départ ponctuel et les élèves du groupe 2 à 15h au même endroit.

Si votre enfant se trouve dans le groupe 1 et que vous préférez qu'il rentre seul à 15h15, vous devez nous le signaler explicitement par écrit dans le carnet de correspondance.

Le comportement de l'élève devra être exemplaire à la fois durant le trajet, durant les cours, les éventuelles pauses et dans les locaux du Conservatoire ou de l'auditorium. L'élève devra être en possession de son carnet de correspondance et en cas de manquement au règlement intérieur du collège, il sera sanctionné. Le Principal du collège sera immédiatement informé et prendra les mesures nécessaires.

Rappel : L'inscription de votre enfant au Conservatoire est obligatoire (un dossier vous a été remis en juin) et engendre des frais d'adhésion trimestriels qui sont indiqués sur la plaquette d'informations (à l'accueil du Conservatoire). Vous devrez donc vous acquitter du montant indiqué directement auprès du Conservatoire.

• Le mardi, de 13h20 à 14h45, au collège Racine en salle Thomas Duperron pour des exercices pratiques ou le plus souvent en salle 121 (pour des activités plus théoriques).

Le travail mené dans le cadre des cours de théâtre fera l'objet d'une évaluation régulière avec l'attribution d'une note globale qui sera prise en compte dans la moyenne trimestrielle.

Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle, votre enfant assistera à 4 spectacles (dont 3 hors temps scolaire) :

- « **Après la neige** », le jeudi 10/10/19 à 14h00 au Théâtre d'Alençon
- « **Galilée le mécano** », le mardi 28/01/20 à 19h30 au Théâtre d'Alençon
- « **Je suis invisible** », le jeudi 05/03/20 à 20h30 au Théâtre d'Alençon
- « **FIQ !** », le mardi 31/03/20 à 20h30 au Carré du Perche de Mortagne

La somme de 29.50 euros correspondant à ces quatre spectacles est à régler **au plus tard pour le mardi 17 septembre prochain** (en espèces ou par chèque à l'ordre de la Scène nationale 61) afin que la réservation puisse être validée par les services de billetterie du théâtre. Merci de me faire parvenir cette somme **sous enveloppe** avec le nom de votre enfant dès que possible.

Remarques :

- Pour les spectacles programmés en dehors du temps scolaire, le rendez-vous est fixé 20 minutes avant le spectacle devant le théâtre d'Alençon et l'horaire approximatif de fin du spectacle vous sera communiqué afin que vous puissiez récupérer votre enfant devant le théâtre. Pour le spectacle à Mortagne, le départ se fera devant le théâtre d'Alençon à 19h30.

- Les trois spectacles des 28/01/20, 05/03/20 et 31/03/20 ci-dessus s'inscrivent dans le cadre de la formule « Entre copains de bahut » proposée par la Scène nationale avec une place supplémentaire offerte (pour un parent, un ami...) pour l'un de ces spectacles. Je vous indiquerai dès que possible pour quel spectacle vous pourrez bénéficier de cette place offerte (la répartition se fera en fonction des places disponibles).

Enfin, sachez que je me tiens à votre disposition pour toute question ou tout renseignement complémentaire et je vous remercie d'avance de votre compréhension et de votre coopération à ce dispositif.

Bien cordialement, **M. Descharles**

Le Principal

Philippe PARIS

Merci de prendre connaissance de ces deux coupons et de les signer.

Je, soussigné(e) M. ou Mme, parent de l'élève en classe de 4^{ème} C confirme l'inscription de mon fils/ma fille en Classe à Horaires Aménagés Théâtre pour l'année scolaire 2019/2020 et l'autorise à se rendre à pied ou en bus (accompagné par un assistant d'éducation) chaque lundi après-midi au conservatoire.

Date et signature des parents :

AUTORISATION PARENTALE DE DIFFUSION DE PHOTOS OU VIDEOS

Je soussigné(e), représentant légal de, donne l'autorisation de diffuser les photos ou vidéos de mon enfant prises dans le cadre des activités de la classe Théâtre sur le site Internet du collège Racine (www.etab.ac-caen.fr/racine-alencon), sur le compte Twitter dédié au dispositif (https://twitter.com/racine_du) ou sur tout autre support lié à la promotion du dispositif de la classe Théâtre.

Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est valable pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2019.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ou vidéos respecteront l'anonymat de l'enfant et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

Date et signature précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé, bon pour accord » :